

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un novembre deux mille vingt trois, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D8-8-141

OBJET : RECYCLAGE ET VALORISATION DES DÉCHETS INERTES (GRAVATS) DE LA DÉCHÈTERIE DE MESPLES

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à DELFARIEL Eric),.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Jean Paul DELACHOUX a été désigné secrétaire de séance

2023D8-8-141

**OBJET : RECYCLAGE ET VALORISATION DES DÉCHETS INERTES (GRAVATS) DE LA DÉCHÈTERIE DE MESPLES**

La déchèterie de Mesplès réceptionne environ 2 500 Tonnes de déchets inertes par an. Ces déchets inertes proviennent de la déchèterie de Prouxet et des professionnels du territoire.

Jusqu'en 2018, ces gravats étaient enfouis dans le lac situé sur le site, mais depuis cette date et en attendant l'autorisation environnementale pour continuer à exploiter le site, ces gravats sont stockés sur les bords du plan d'eau.

Afin d'augmenter la durée d'exploitation du site, une prestation de concassage a été réalisée en 2022 pour valoriser ces matériaux et leur donner une deuxième vie. Le prix de ce gravat recyclé a été fixé par le Bureau Communautaire du 11 février 2022 à 4 € car il contient une petite quantité de terre et il est donc de qualité moyenne.

Une nouvelle campagne de concassage a été réalisée au mois d'octobre 2023 à partir de gravats triés et propres (sans terre).

Le produit fini est du concassé de taille 0-31,5 mm d'une grande qualité. C'est pourquoi il est nécessaire aujourd'hui d'augmenter son prix de vente à 8 € pour rester dans les tarifs du marché et rembourser les coûts de production.

La commission environnement présidée par Pascal BENOIT, du 25 janvier 2022, s'est prononcée favorablement sur ce projet.

Le Président propose donc :

- l'acceptation de ce projet,
- de fixer le tarif à 8 € la tonne,
- de l'autoriser ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce projet.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter ce projet,
- de fixer le tarif à 8 € la tonne,

**AR Prefecture**

082-248200016-20231127-2023D8\_8\_141-DE  
Reçu le 04/12/2023

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce projet.

Fait à Valence d'Agen, le 27 novembre 2023  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 28 novembre 2023

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de POMMEVIC



Jean Paul DELACHOUX

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET